

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Le Fur, M. Brun, M. Bazin, Mme Audibert, Mme Porte,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Corneloup, M. Lorion, M. Jean-
Claude Bouchet, Mme Meunier, M. Bourgeaux, M. Dive, M. Viala, M. Breton, Mme Poletti,
M. Reiss et M. Perrut

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.